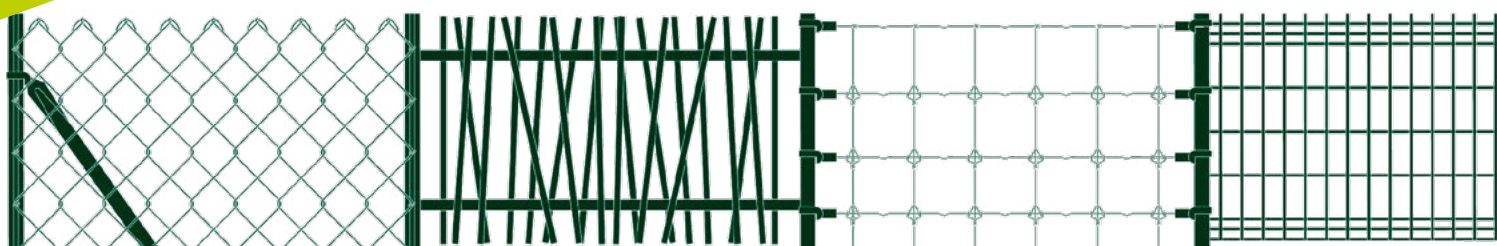


Moreda Riviere Trefilerías



CATALOGUE FRANÇAIS

PRÉSENTATION DE MRT

MRT EN RÉSUMÉ

Moreda Riviere Trefilerías (MRT) est le premier fabricant de clôtures en Espagne et l'un des principaux référents en Europe, grâce à sa gamme complète et adaptée aux marchés résidentiel, professionnel, industriel et agricole. MRT fait partie de CELSA Group™, compagnie leader en Europe s'agissant de la production d'acier circulaire à faibles émissions de CO₂.

Avec plus de 150 ans d'expérience, MRT maîtrise parfaitement les techniques les plus performantes du secteur au niveau international, offrant ainsi une garantie de qualité de ses produits ainsi qu'un service adapté aux besoins de ses clients. Cela ne serait cependant possible sans compter sur l'ensemble des professionnels conformant l'équipe de MRT, qui, dans une démarche d'amélioration continue, visent l'excellence dans la gestion (TQM).



Ces efforts ont permis à MRT d'asseoir son développement ces 10 dernières années, et ce en privilégiant toujours une politique respectueuse de l'environnement. MRT pionnier en la matière, a du reste obtenu dès 1999, la certification ISO 14001 : 2015 pour la fabrication de clôtures et de fils, dans le cadre d'un système de management environnemental (SME).

Quelques chiffres



LEADER
en Espagne



2 USINES
Gijón: 85.000 m²
Barcelone: 180.000 m²



+ 400
employés



+ 60
pays



+ 150 ANS
d'expérience

L'équipe professionnelle est fondamentale pour CELSA Group™. Les qualités humaines telles que l'enthousiasme pour entreprendre de nouveaux projets, la passion pour ce que l'on fait, la persévérance et le non-conformisme sont des valeurs qui caractérisent ses professionnels. Ils ne sont pas seulement l'élan qui maintient l'entreprise en vie, mais une partie essentielle de son histoire et de son identité. Nous sommes #CELSAfamily.

Honnêteté



Humilité



Persévérance créative



Approche innovante



Travail en équipe



Passion



La sécurité au travail, une priorité

MRT fournit un effort continu pour assurer un environnement de travail sans blessures ni maladies pour toutes les personnes qui participent à ses activités. Pour atteindre cet objectif prioritaire, son système de gestion de la sécurité et santé au travail comporte toute une série de programmes, allant même au-delà des exigences légales. C'est le cas, par exemple, avec l'élimination de l'isocyanurate de triglycidyle (TGIC), substance toxique présente dans les revêtements en poudre.

Tous ces efforts ont été récompensés par l'obtention de la certification ISO 45001:2018.

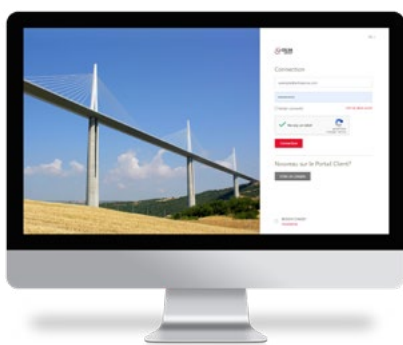
TGIC FREE
REVÊTEMENT NON TOXIQUE



MRT à vos côtés

Le PORTAIL CLIENT est un espace privé pour chaque client à partir duquel diverses demandes peuvent être effectuées, simplifiant ainsi la gestion commerciale en temps réel : Accès au carnet de commandes ; suivi des expéditions ; téléchargement de documents tels que les confirmations de commande, bons de livraison, certificats et factures ; Gestion des utilisateurs et présentation des nouveaux produits.

Créez votre compte sur cp.gcelsa.com et découvrez ses avantages.



LA FORCE DE CELSA GROUP™



+ 5 millions de tonnes produites par an



+ 7 millions de tonnes de ferraille recyclées par an



+ 10.000 postes de travail directs et indirects



+ 6 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel

MRT fait partie du CELSA Group™, premier fabricant européen de produits longs en acier. Avec plus de 120 centres de travail dans 11 pays, il s'agit de la plus grande chaîne d'approvisionnement circulaire d'Europe. En choisissant, depuis sa création, de fabriquer de l'acier dans des fours à arc électrique à partir du recyclage de matériaux ferreux, CELSA Group™ dispose d'un modèle de production s'inscrivant dans une démarche de développement durable, dirigeant ainsi la transformation circulaire. CELSA Group™ est du reste, d'ores et déjà, une entreprise « bas carbone ».

Cependant, loin de se satisfaire, CELSA Group™ s'est fixé les objectifs suivants : pour 2030, éliminer la totalité des déchets issus de sa production et réduire de 50% ses émissions de CO₂ de niveau 1 et 2 ; pour 2050, celui d'être la première compagnie industrielle circulaire «**NET POSITIVE**».



**CELSA™
GROUP**

Leading the *circular* transformation

INTÉGRATION VERTICALE ET CIRCULARITÉ

MRT bénéficie d'une position privilégiée en raison de son appartenance à CELSA Group™, puisque la principale matière première utilisée dans son processus de production, le fil machine, est fabriquée par le groupe.

Cette particularité permet à MRT un approvisionnement garanti de sa matière première, une traçabilité incomparable de ses produits et un contrôle de l'ensemble du processus de production : de la fabrication du fil machine, (justifiant d'une Environmental Déclaration Product -EDP- conforme aux normes EN ISO 14025:2010, UNE 36904-1:2018 et EN 15804:2012+A1:2013), en passant par le tréfilage et la galvanisation du fil, la plastification, la peinture, le soudage, le tressage... , tout est réalisé au sein même de CELSA Group™ et de MRT.

Nous sommes fabricants



03.24



GUIDE

BARÈME COULEURS

FINITION BRILLANTE, 10 RAL STANDARDS
Minimum 10 pièces si référence non stockable *

Tarif



MAJORATIONS SI AUTRES COULEURS RAL

10 - 20 pièces *

Tarif + 20%

21 - 39 pièces *

Tarif + 15%

A partir de 40 pièces *

Tarif + 10%

MAJORATIONS SI FINITION MATE OU TEXTURÉE
(OXIDON, SABLÉ...)

Minimum 10 pièces *

Tarif + 20%

* Considérer panneaux, poteaux, portails, barreaudage.

LÉGENDE

SYMBOLES

Dimensions de la maille

Diamètre

ou Section profils

Longueur

H Horizontal

V Verticaux

GARANTIE



10 ans de garantie.
Consulter conditions d'application

NOUVEAUTÉ



Produit récemment
ajouté au catalogue.

REVÊTEMENTS



Galvanisé normal - CLASSE D -
selon la norme EN 10244-2



Galvanisé riche - CLASSE A -
selon la norme EN 10244-2

Galvanisé riche (CLASSE A) + ECOVER®



ZnAl®: 95% Zinc et
5% Aluminium (Classe A, B ou AB)



Galvanisé et plastifié avec 10
couleurs RAL standard et + 200
couleurs et finitions possibles



Post-galvanisé
Produit galvanisé à chaud



Bord de mer
Post-galvanisé + Plastifié



Galvanisé et plastifié avec PVC
Par fluidisation ou extrusion

1. PANNEAUX RIGIDES

A - Panneaux Résidentiels	
Eco.....	6
Brico-Héracles®	6
Exotic®	6
B - Panneaux Professionnels	
Héracles®	7
Héracles® Medium.....	7
Double Fil.....	7
Kit d'occultation MRT	7

2. GAMME BARREAUDAGE

Panneau Plat Plus.....	8
Carré Plus.....	8
Biseauté Plus.....	8
Exotic® Plus.....	8
Exotic® Plus Non Passant.....	8
Bali® Plus.....	8
Tôle Perforée Plus.....	9
Ondas Plus.....	9
Diabolo Plus.....	9
Tubes Passants Plus.....	9
Tubes Plus.....	9
Helix Plus.....	9
Bubble Plus.....	9

3. ROULEAUX SOUDÉS JARDITOR® ET FLORITOR®

A - Jarditor®	
Jarditor® Brico.....	10
Jarditor® Classic.....	10
Jarditor® Super.....	10
B - Floritor®	
Floritor®	10

4. ROULEAUX SIMPLE TORSION

Simple Torsion Galvanisé.....	11
Simple Torsion Galvanisé Plastifié.....	11

5. POTEAUX

A - Gamme Résidentielle	
Poteau T (Jambe de force L).....	12
Poteau Quickfix MRT® (Jambe de force Quickfix MRT®).....	12
Poteau Prémonté.....	12
B - Gamme Professionnelle	
Easyclip®	13
Profix®	13
Héracles®	14
Carré 60X60.....	14
Accessoire Panneau Mur	14
C - Gamme Barreaudage	
Poteau Rond Ø 60	15
Poteau Carré 60x60	15
D - Accessoires de pose	
Fil de tension, fil d'attache, tendeurs, agrafes et pinces	16

6. SAFETY

Système Safety Light MRT	17
Système Safety Heavy MRT	18

7. SECURITY

MRT Security	19
--------------------	----

8. PORTILLONS ET PORTAILS

A - Portails Battants	
A1 - Gamme Résidentielle	
ECO	20
Résidentiel	20
Panneau Exotic®	20
A2 - Gamme Professionnelle	
Classic Grillagé	21
Héracles®	21
Diabolo Plus	21
Portails Pro et Plus	22
B - Portails Coulissants	
Light.....	24
Pro.....	24
C - Portails Autoportants	
Light.....	25
Options de remplissages pour Coulissants et Autoportants	
	26

9. ROULEAUX GRILLAGE NOUÉ

A - Grillage noué HJ MRT®	
Léger	28
Lourd	28
Super Lourd	28
B - Grillage noué FK MRT®	
FK MRT®	29
C - Grillage noué XK MRT®	
XK MRT®	29

10. GRILLAGE SOUDÉ AUTOROUTE

Soudé Progressif	30
------------------------	----

11. MAILLE SOUDÉE

Soudée Volière	30
----------------------	----

12. TRIPLE TORSION

Triple Torsion	30
----------------------	----

13. RONCE ET CÂBLE LISSE

A - Ronce	
Erizo® et Dardo®	31
Iowa et Bravo®	31
B - Câble Lisse	
Câble Lisse MRT	31

14. FIL

Fil	32
-----------	----

15. POINTES ET CRAMPILLONS

Pointes et Crampillons	32
------------------------------	----

16. AUTRES

Panneau Serrurier	33
Clôture de chantier	33
Étendoir à linge	33

17. CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

C.G.V	34
-------------	----

PANNEAUX RIGIDES

Les panneaux soudés plastifiés garantissent robustesse et esthétique à votre clôture.
Poteaux complémentaires: EASYCLIP®, PROFIX®, QUICKFIX MRT®, HÉRCULES® et 6x6x6 MRT.

A - PANNEAUX RÉSIDENTIELS



Solution économique à usage résidentiel.

ECO

∅ 4,0 mm

200x55 mm

Hauteur (mm)	De 625 à 2.025	
Largeur (mm)	2.000	
Revêtement	Galvanisé et plastifié	

* Disponible hauteurs 1,00m, 1,20m et 1,50m.



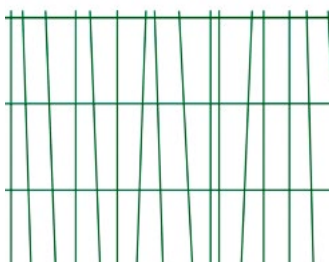
Excellent rapport qualité prix.

BRICO-HÉRCULES®

∅ 4,0 mm

100x55 mm

Hauteur (mm)	De 625 à 2.025	
Largeur (mm)	2.500	
Revêtement	Galvanisé et plastifié	



Une solution esthétique à un prix économique. Double fil sur les fils extrêmes horizontaux.

PANNEAU EXOTIC®

∅ 5,0 mm

Fils verticaux distribués de manière aléatoire

Hauteur (mm)	925 / 1.225 / 1.525	
Largeur (mm)	2.000	
Revêtement	Galvanisé et plastifié	



PANNEAU HÉRCULES®

B - PANNEAUX PROFESSIONNELS



HÉRCULES®		\varnothing 5,0 mm	\square 200x55 mm	
Hauteur (mm)	De 625 à 2.425			
Largeur (mm)	2.500			
Revêtement	Galvanisé et plastifié / Post-galvanisé / Bord de mer			


La référence du marché. Il est idéal pour les sites industriels, administratifs, aéroports, parcs et jardins.



HÉRCULES® MEDIUM		\varnothing V 4,0 mm H 5,0 mm	\square 200x55 mm	
Hauteur (mm)	De 1.025 à 2.025			
Largeur (mm)	2.500			
Revêtement	Galvanisé et plastifié			


La solution professionnelle à prix modéré.



DOUBLE FIL		\varnothing V 5,0 mm H 6,0 mm	ou \varnothing V 6,0 mm H 8,0 mm	\square 200x55 mm	
Hauteur (mm)	De 800 à 2.000				
Largeur (mm)	2.490				
Revêtement	Galvanisé et plastifié / Post-galvanisé / Bord de mer				

Résistance et rigidité optimale pour les sites nécessitant un degré de sécurité élevé.



KIT D'OCCULTATION MRT						Lames en PVC
Hauteur (mm)	1.025 / 1.225 / 1.525 / 1.725 / 1.925 / 2.025*					
Largeur (mm)	2.000** / 2.500					
Couleurs						

Pour panneaux à plis de longueur 2,0 et 2,5 m. Ne nécessite aucun entretien.

* Hauteur 2.025: Disponible seulement en largeur 2.500 mm et couleurs vert et anthracite.

** Largeur 2.000: Disponible seulement en hauteurs de 1.025 à 1.525 mm et couleurs vert et anthracite.

GAMME BARREAUDAGE


Les grillages barreaudés MRT combinent sécurité, robustesse et élégance.

Les lisses haute et basse de tous les grillages barreaudés sont de 40x40x1,5 mm afin que tous les modèles soient compatibles avec les poteaux et accessoires de la gamme.



∅ Fil V 5,0 mm
Fil H 6,0 mm

PANNEAU PLAT PLUS

↔ 2.700 mm  Maille
300x50 mm

Hauteur (mm)

De 700 à 2.200

Revêtement

Galvanisé et plastifié / Post-galvanisé / Bord de mer



□ Barreaux non passants
35x35x1,5 mm

CARRÉ PLUS

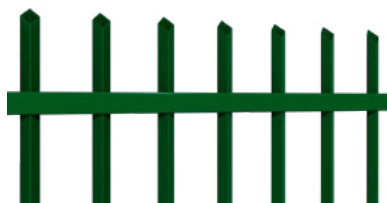
↔ 2.700 mm Vide entre barreaux
90 mm

Hauteur (mm)

De 600 à 2.400

Revêtement

Galvanisé et plastifié / Post-galvanisé / Bord de mer



□ Barreaux passants
25x25x1,5 mm à 45°

BISEAUTÉ PLUS

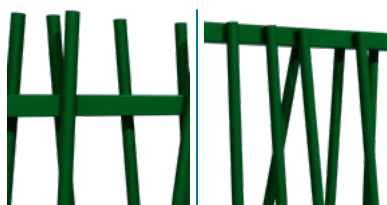
↔ 2.700 mm Vide entre barreaux
91,72 mm

Hauteur (mm)

De 600 à 2.000

Revêtement

Galvanisé et plastifié / Post-galvanisé / Bord de mer



○ Barreaux passants et non passants
∅ 25x1,5 mm

EXOTIC® PLUS EXOTIC® PLUS NON PASSANT

↔ 2.475 mm

Hauteur (mm)

De 600 à 2.400

Revêtement

Galvanisé et plastifié / Post-galvanisé / Bord de mer



□ Barreaux passants
25x25x1,0 mm

BALI® PLUS

↔ 2.475 mm

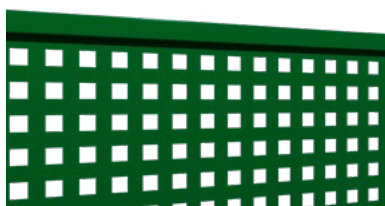
Hauteur (mm)

De 600 à 2.400

Revêtement

Galvanisé et plastifié / Post-galvanisé / Bord de mer





☐ Tôle galvanisée Perforation
Épaisseur 1,5 mm 30x30 mm

TÔLE PERFORÉE PLUS

← L → 2.475 mm

Hauteur (mm) **De 600 à 1.500**

Revêtement Galvanisé et plastifié



○ Barreaux passants
Ø 20x1,5 mm

ONDAS PLUS

← L → 2.700 mm Vide entre barreaux
100 mm

Hauteur (mm) **De 600 à 2.000**

Revêtement Galvanisé et plastifié / Post-galvanisé / Bord de mer



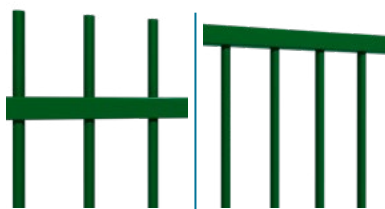
○ Barreaux non passants
Ø 25x1,5 mm

DIABOLO PLUS

← L → 2.475 mm Vide entre barreaux
70 mm

Hauteur (mm) **De 600 à 2.000**

Revêtement Galvanisé et plastifié / Post-galvanisé / Bord de mer



○ Barreaux passants et non passants
Ø 20x1,5 mm

TUBES PASSANTS PLUS TUBES PLUS

← L → 2.700 mm Vide entre barreaux
100 mm

Hauteur (mm) **De 600 à 2.000**

Revêtement Galvanisé et plastifié / Post-galvanisé / Bord de mer



○ Barreaux non passants
Ø 35x1,5 mm

HELIX PLUS

← L → 2.700 mm Vide entre barreaux
79 mm

Hauteur (mm) **De 600 à 2.400**

Revêtement Galvanisé et plastifié



○ Barreaux non passants
Ø 35x1,5 mm

BUBBLE PLUS

← L → 2.700 mm Vide entre barreaux
80 mm

Hauteur (mm) **De 600 à 2.400**

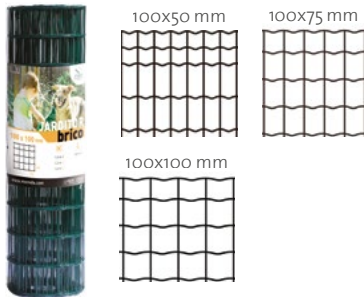
Revêtement Galvanisé et plastifié



ROULEAUX SOUDÉS JARDITOR® ET FLORITOR®

A - JARDITOR®

Le Jarditor® est un grillage soudé plastifié, idéal pour clôturer les jardins et les zones résidentielles. Ses fils horizontaux ondulés lui confèrent esthétique et robustesse. Il ne nécessite pas de fil de tension lors de son installation, car peut être tendu grâce à la pince de tension qui permet d'accentuer les ondulations des fils horizontaux.



JARDITOR® BRICO		∅ 2,1 mm	↔ L Rouleau 10 / 20 / 25 m
Hauteur (mm)	De 600 à 2.000		
Maille (mm)	100x50 / 100x75 / 100x100		
Revêtement	Galvanisé et plastifié par fluidisation		

* Disponible uniquement pour le Jarditor® Brico 100x50 hauteurs de 1 à 1,5 m



JARDITOR® CLASSIC		∅ 2,5 mm	↔ L Rouleau 25 m
Hauteur (mm)	De 600 à 2.000		
Maille (mm)	50x50 / 100x50		
Revêtement	Galvanisé et plastifié par fluidisation		

* Disponible uniquement pour le Jarditor® Classic 100x50 hauteurs de 1 à 2 m



JARDITOR® SUPER		∅ 3,0 mm	↔ L Rouleau 25 m
Hauteur (mm)	De 1.000 à 2.000		
Maille (mm)	50x50		
Revêtement	Galvanisé et plastifié par fluidisation		

B - FLORITOR®

Pour délimiter les massifs de fleurs, jardins et potagers.



BORDURE FLORITOR®		∅ V 3,0 mm H 2,0 mm	↔ L Rouleau 10 m
Hauteur (mm)	De 400 à 900		
Maille (mm)	155x85		
Revêtement	Galvanisé et plastifié par extrusion		

ROULEAUX SIMPLE TORSION

Caractérisé par ses mailles en forme de losange, le grillage simple torsion est une solution économique qui s'adapte à tous les types de terrains. Il s'installe avec le poteau «T», Prémonté ou Quickfix MRT®.



Bouclage
Haut et Bas



Picots
défensifs



GALVANISÉ

∅ De 1,8 à 3,9 mm ⚡ → Rouleau
10 / 12,5 / 15 / 18 / 25 m

Hauteur (mm)	De 500 à 4.000	Galvanisé
Maille (mm)	30x30 / 40x40 / 50x50	
Rouleau	Compacté / Non compacté *	
Revêtement	Galvanisé standard / Galvanisé riche	

* Consulter les hauteurs et diamètres disponibles



PLASTIFIÉ

∅ De 2,4 à 4,4 mm ⚡ → Rouleau
10 / 12,5 / 15 / 18 / 20 / 25 m

Hauteur (mm)	De 500 à 4.000	Plastifié vert
Maille (mm)	40x40 / 50x50	
Rouleau	Compacté / Non compacté *	
Revêtement	Galvanisé et plastifié par extrusion	

* Consulter les hauteurs et diamètres disponibles





A - GAMME RÉSIDENTIELLE



Jambe de force L

POTEAU T

- Poteau plastifié
30x30 mm
35x35 mm (h 2,5m)
- Poteau post-galva
30x30 mm
35x35 mm (h 2,0 et 2,5 m)

Hauteur (mm)	De 1.000 à 2.500	
Jambe de force (mm)	25x25 (plastifié) / 30x30 (post-galvanisé)	
Revêtement	Plastifié sur grenailé / Post-galvanisé	

* Disponible hauteurs 1,50m 1,75m et 2,00m.



Il peut s'installer avec du grillage simple torsion et du grillage Jarditor®.



Jambe de force Quickfix MRT®

QUICKFIX MRT® 48 ET 80

- Poteau
ø 48 / 80 mm

Hauteur (mm)	De 650 à 3.000	
Jambe de force (mm)	ø 38 / 48 mm	
Revêtement	Galvanisé / Galvanisé et plastifié	

Son profil rond et sa crémaillère permettent une installation rapide et facile. Option avec platine soudée.

accessoires

1- Collier: polyamide / métal



2- Accessoire fixation métal pour: panneaux / grillage



3- Platine Poteau polyamide



4- Platine Jambe force polyamide



OPTION: Poteau avec bavolet



POTEAU PRÉMONTÉ

- Poteau
ø 48 mm

Hauteur (mm)	De 1.250 à 2.350	
Jambe de force (mm)	ø 38 mm	
Version	Extrême / intermédiaire / Centre / Angle	
Revêtement	Galvanisé / Galvanisé et plastifié	

accessoires

1- Platine Poteau acier




2- Platine Jambe de force acier



B - GAMME PROFESSIONNELLE



EASYCLIP®

 Poteau
66x50 mm

Hauteur (mm)

De 700 à 3.200

Revêtement

Galvanisé / Galvanisé et plastifié / Post-galvanisé / Bord de mer



Grande résistance et adaptabilité. Il permet les angles à 90° et absorbe tous les degrés de dénivelé. Option avec platine soudée (125x125 mm).

accessoires

1- Clip Easyclip®
polyamide / aluminium / inox.



2- Platinas Poteau Easyclip®
aluminium / acier / acier - à l'anglaise




3- Bavolet à emboîter
réversible



4- Bavolet double
soudé



PROFIX®

 Poteau
66x50 mm

Hauteur (mm)

De 700 à 2.700

Revêtement

Galvanisé / Galvanisé et plastifié



Solution rapide et facile à installer. C'est un système inviolable. Option avec platine soudée (125x125 mm).

accessoires

1- Sachet de 12 bloqueurs



2- Platinas Poteau Profix®
aluminium / ECO aluminium / acier / acier - à l'anglaise




4- Poteau de réparation



POTEAUX



HÉRCULES®

 Poteau
60x40 mm

Hauteur (mm) **De 650 à 3.200**

Revêtement Galvanisé / Galvanisé et plastifié / Post-galvanisé / Bord de mer



Ce poteau rectangulaire permet une pose séquentielle (tous les poteaux puis tous les panneaux). Option avec platine soudée (125x125 mm).

accessoires

1- Collier Hércules®
polypropylène



2- Collier Ultrafix®
acier



3- Pièce fixation
Hércules® acier



4- Union Poteau
Hércules®




5- Platine Hércules®
aluminium / acier



6- Bavolet à emboîter ou
double soudé



60x60 MRT

 Poteau
60x60 mm

Hauteur (mm) **De 650 à 3.200**

Revêtement Galvanisé / Galvanisé et plastifié / Post-galvanisé / Bord de mer



Ce poteau carré permet une pose séquentielle (tous les poteaux puis tous les panneaux). Option avec platine soudée (125x125 mm).

accessoires

1- Fixation polyamide



2- Bavolet simple soudé



3- Bavolet double soudé



ACCESSOIRE PANNEAU / MUR

Dimensions (mm) **45x40x8,0**

Matériel Acier inoxydable

Cet accessoire permet de fixer un panneau directement au mur, sans poteau.

C - GAMME BARREAUDAGE



ROND Ø 60

Poteau
Ø 60 mm

Hauteur (mm) **De 670 à 2.900**

Revêtement Galvanisé / Galvanisé et plastifié / Post-galvanisé / Bord de mer



Un unique poteau compatible avec tous les modèles de grilles barreaudées. Le collier permet de faire tous les angles possibles. Option avec platine soudée (125x125 mm).

accessoires

1- Collier métal



CARRÉ 60x60

Poteau
60x60 mm

Hauteur (mm) **De 670 à 2.900**

Version Intermédiaire / Angle

Revêtement Galvanisé / Galvanisé et plastifié / Post-galvanisé / Bord de mer



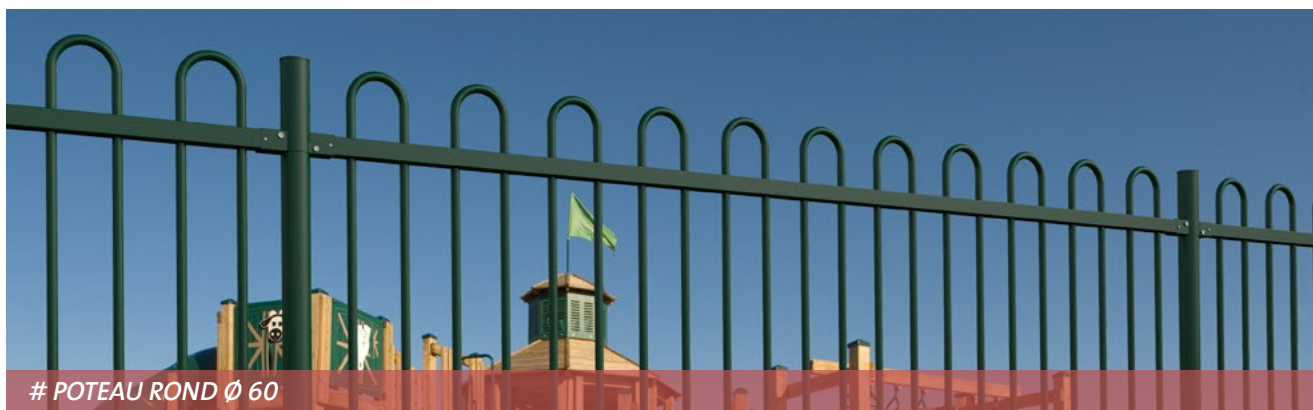
Poteau carré pré-percé à des niveaux différents selon le type de barreaudage: passant ou non passant. Option avec platine soudée (125x125 mm).

accessoires

1- Fixation invisible métal



2- Fixation angles variables métal



POTEAU ROND Ø 60

D - ACCESSOIRES DE POSE



Fil destiné à tendre le grillage pour une meilleure installation.

FIL DE TENSION

∅ De 1,6 à 2,8 mm

Longueur rouleau (m) *

50 / 100

Revêtement:
Galvanisé / Galvanisé et plastifié



* Autres présentations page 32.



Fil pour fixer le grillage au fil de tension, substituant les agrafes

FIL D'ATTACHE

∅ De 0,75 à 1,5 mm

Longueur rouleau (m)

50

Revêtement:
Galvanisé / Galvanisé et plastifié



Pour tendre la maille entre les poteaux.

TENDEURS

Dimensions

n° 2 / n° 3 / n° 4

Revêtement:
Galvanisé / Plastifié



Permet de fixer le grillage à la crémaillère du poteau Quickfix MRT®.

PINCE ET AGRAFES QUICKFIX MRT®

Revêtement agrafes

Galvanisé / inoxydable



Baby Graf

Top Graf avec chargeur

Permet de fixer le grillage au fil de tension en remplacement du fil d'attache

PINCE ET AGRAFES

Type de pince

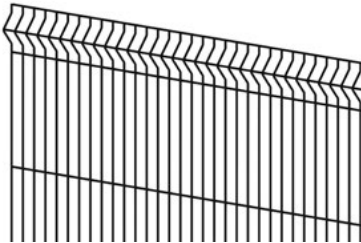
**Baby Graf 16-20 /
Top Graf 20-22 avec chargeur**

Dimensions et revêtement agrafes

n° 16 Galvanisé / n° 20 plastifié

SYSTÈME SAFETY LIGHT MRT

Les panneaux, poteaux et fixations ont été testés en accord avec les recommandations concernant les essais d'impact de l'Annexe C de la norme révisée ISO 14120:2015. Le système a résisté à un impact de 800 joules. Il est conforme à la réglementation et à la directive machines 2006/42/CE. Revêtement galvanisé plastifié, avec plus de 200 couleurs disponibles.



PANNEAU

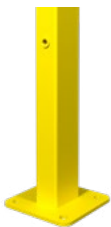
Ø 4,0 mm 150/200x20 mm

Hauteur (mm) **1.355 / 1.855**

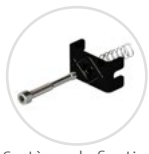
Longueur (mm) **1.500**

Noir
RAL 9005

Panneau entièrement adaptatif, il peut être coupé sur mesure.



· Avec platine soudée



Système de fixation

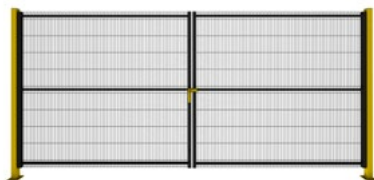
POTEAU

Poteau
60x40 mm

Hauteur (mm) **1.530 / 2.030**

Fixation Poteau perforée et vis imperdables

Jaune
RAL 1021



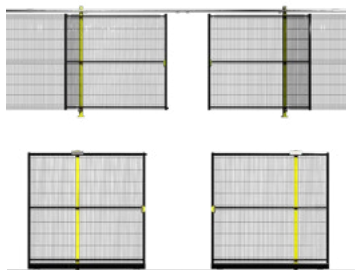
PORTAIL BATTANT

Hauteur (mm) **1.500 / 2.000**

Largeur (mm) **De 1.000 à 4.000**

Noir
RAL 9005

Jaune
RAL 1021



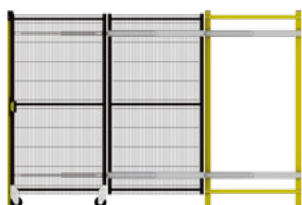
PORTAIL COULISSANT SUSPENDU ou SUR RAIL

Hauteur (mm) **1.500 / 2.000**

Largeur (mm) **De 1.000 à 4.000**

Noir
RAL 9005

Jaune
RAL 1021



PORTAIL TÉLESCOPIQUE

Hauteur (mm) **1.500 / 2.000**

Largeur (mm) **De 1.635 à 6.010**

Noir
RAL 9005

Jaune
RAL 1021

SYSTÈME SAFETY HEAVY MRT

Les panneaux grillagés, poteaux et fixations ont été testés en accord avec les recommandations concernant les essais d'impact de l'Annexe C de la norme révisée ISO 14120:2015. Le système a résisté à un impact de 1.600 joules. Il est conforme à la réglementation et à la directive machines 2006/42/CE. Revêtement galvanisé plastifié, avec plus de 200 couleurs disponibles et deux standard.



Ø 3,0 mm 100/20 mm

PANNEAU

Remplissage*
Maille / Tôle galvanisée / Polycarbonate

Hauteur (mm)	870 / 1.370 / 1.870 / 2.270	
Longueur (mm)	325 / 525 / 825 / 1.025 / 1.225 / 1.525	
Encadrement (mm)	30x30x1,5	

* Le remplissage standard est en maille, possibilité de combiner les remplissages



Système de fixation

· Avec platine soudée

POTEAU

Poteau
60x60 mm

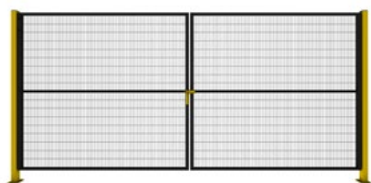
Hauteur (mm)	1.030 / 1.530 / 2.030 / 2.430	
Fixation	Poteau perforée et vis de fixation imperdables	

accessoires

1- Kit de recoupe

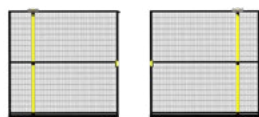
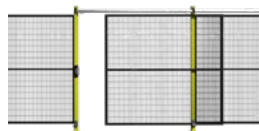


2- Kit d'angle variable



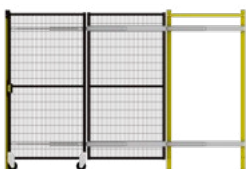
PORTAIL BATTANT

Hauteur (mm)	1.000 / 1.500 / 2.000 / 2.400	
Largeur (mm)	De 1.000 à 4.000	



PORTAIL COULISSANT SUSPENDU ou SUR RAIL

Hauteur (mm)	1.000 / 2.000 / 2.400	
Largeur (mm)	De 1.000 à 4.000	



PORTAIL TÉLESCOPIQUE

Hauteur (mm)	1.000 / 1.500 / 2.000 / 2.400	
Largeur (mm)	De 1.635 à 6.010	

MRT SECURITY

MRT Security est synonyme de technologie de pointe sur le marché s'agissant de la détection d'intrusions et de la sécurité périmétrique. Nous étudions les projets en fonction des besoins de chaque client et proposons des solutions sur mesure adaptées à ses nécessités. Technologie, qualité et service vont de pair pour offrir toujours la meilleure solution en matière de sécurité intégrale:



Analyse des risques



Plans de sécurité intégrale



Gestion et suivi des projets



Projets sur mesure



Design et ingénierie



Installation et maintenance

PROTECTION DU PÉRIMÉTRIQUE

ANALYSE VIDÉO



CAPTEURS PIÉZOÉLECTRIQUES SUR CLÔTURES



CÂBLES GÉO-SISMIQUES POUR LA DÉTECTION DE PAS



ANALYSE DE VIDÉO

SÉCURITÉ



MARKETING



MARKETING ET SÉCURITÉ



CONTRÔLE DE PROCESSUS



PORTILLONS ET PORTAILS

A - PORTILLONS ET PORTAILS BATTANTS

Fabriqués conformément à la Norme EN 13241 avec le marquage CE correspondant. Livrés prémontés avec sa Déclaration de Performance.



Options

- Poteaux avec platine soudée (sauf ECO et Résidentiel).
- Portillons et portails répondant aux exigences pour l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

A1 - GAMME RÉSIDENTIELLE



ECO	· 1 Vantail	Treillis soudé 200x50 mm	∅ 4,0 mm	
Hauteur (mm)	1.000 / 1.200 / 1.500			Vert RAL 6005
Largeur (mm)	1.000			
Poteau (mm)	∅ 48 mm			

composants

1- Charnières réglables



2- Fermeture avec loquet



RÉSIDENTIEL	· 1 Vantail	Treillis soudé 100x50 mm	∅ 4,0 mm	
Hauteur (mm)	1.000 / 1.200 / 1.500			Vert RAL 6005 Gris RAL 7016
Largeur (mm)	1.000			
Poteau (mm)	∅ 48 mm			

composants

1- Charnières réglables



2- Poignée et serrure avec clé



PANNEAU EXOTIC®	· 1 ou 2 Vantaux	Panneau Exotic®	∅ 5,0 mm	
Hauteur (mm)	900 / 1.200 / 1.500			+ de 200 couleurs RAL GARANTIE 10 ans
Largeur (mm)	De 1.000 à 4.000			
Revêtement	Galvanisé et plastifié			

composants

1- Gonds réglables
Locinox®



2- Serrure acier inoxydable
avec jeu de clé



3- Butée et verrou de sol
(2 Vantaux)

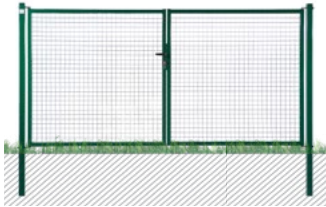


OPTION:
Platine à manchon
(portillons largeur ≤ 1,2m)



A2 - GAMME PROFESSIONNELLE

Les vantaux sont réversibles avec ouverture à 90°



CLASSIC GRILLAGÉ

· 1 ou 2 Vantaux

Treillis soudé 50x50 mm

∅ 4,00 mm

Hauteur (mm)	De 1.000 à 2.000	
Largeur (mm)	De 1.000 à 4.000	
Revêtement	Galvanisé et plastifié / Post-galvanisé / Bord de mer	

composants

1- Gonds réglables Locinox®



2- Serrure acier inoxydable avec jeu de clé



3- Butée et verrou de sol (2 Vantaux)



OPTIONS:

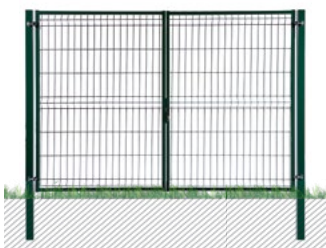
Crête défensive



Arrêt de portail en aluminium



Platine à manchon (portillons largeur ≤ 1,2m)



HÉRCULES®

· 1 ou 2 Vantaux

Panneau Hércules® 200x55 mm

∅ 5,00 mm

Hauteur (mm)	De 1.000 à 2.400	
Largeur (mm)	De 1.000 à 8.000	
Revêtement	Galvanisé et plastifié / Post-galvanisé / Bord de mer	

composants

1- Gonds réglables Locinox® (2 ou 3 unités par vantail)*



2- Serrure acier inoxydable avec jeu de clé



3- Butée et verrou de sol (2 Vantaux)



OPTIONS:

Crête défensive



Ferme-portail hydraulique



Arrêt de portail en aluminium



Platine à manchon (portillons largeur ≤ 1,2m)



* Selon la dimension des portillons et portails.



DIABOLO PLUS

· 1 ou 2 Vantaux

Barreaux verticaux ∅ 25x1,5 mm

Hauteur (mm)	De 1.000 à 2.500	
Largeur (mm)	De 800 à 2.400	
Revêtement	Galvanisé et plastifié / Post-galvanisé / Bord de mer	

Ideal pour les aires de jeux, conforme à la norme EN 1176-1

composants

1- Gonds à ressort Locinox®



2- Serrure sécurité Locinox®



3- Butée et verrou de sol (2 Vantaux)



OPTIONS:

Cylindre pour clé triangulaire



Arrêt de portail en aluminium



Platine à manchon (portillons largeur ≤ 1,2m)



PORTILLONS ET PORTAILS

GAMME PRO ET PLUS

· 1 ou 2 Vantaux

Hauteur (mm)	De 1.000 à 3.000	
Largeur (mm)	De 1.000 à 10.000	
Remplissage	Nombreuses options	
Revêtement	Galvanisé et plastifié / Post-galvanisé* / Bord de mer*	

* Finition non disponible pour le portail battant tôle perforée plus

Vantaux réversibles avec ouverture à 180° / Sections des poteaux et cadres variables selon la dimension des portillons et portails.
/ Un 3^{ème} gond est inclus par vantail selon la dimension des portillons et portails.

options de remplissages

CLASSIC PRO



□ Barreaux non passants
25x25x1,0 mm

BISEAUTÉ PLUS



□ Barreaux passants
orientés à 45°
25x25x1,5 mm

BALI® PLUS



□ Barreaux passants
25x25x1,0 mm

EXOTIC® PLUS



○ Barreaux passants
∅ 25x1,5 mm

EXOTIC® PLUS NON PASSANT



○ Barreaux non passants
∅ 25x1,5 mm

TÔLE PERFORÉE PLUS



□ Tôle Perforation
Épaisseur 1,5 mm 30x30 mm

ONDAS PLUS



○ Barreaux passants
∅ 20x1,5 mm

RONDO PLUS



○ Barreaux non passants
∅ 25x1,5 mm

TUBES PLUS



○ Barreaux non passants
∅ 20x1,5 mm

TUBES PASSANTS PLUS



○ Barreaux passants
∅ 20x1,5 mm

HELIX PLUS



○ Barreaux non passants
∅ 35x1,5 mm

BUBBLE PLUS



○ Barreaux non passants
∅ 35x1,5 mm

compaiants

1- Gonds réglables Locinox®



2- Serrure Locinox®



3- Butée et verrou de sol (2 Vantaux)



OPTIONS:
Crête défensive



Ferme-portail
hydraulique



Cylindre pour
clé triangulaire

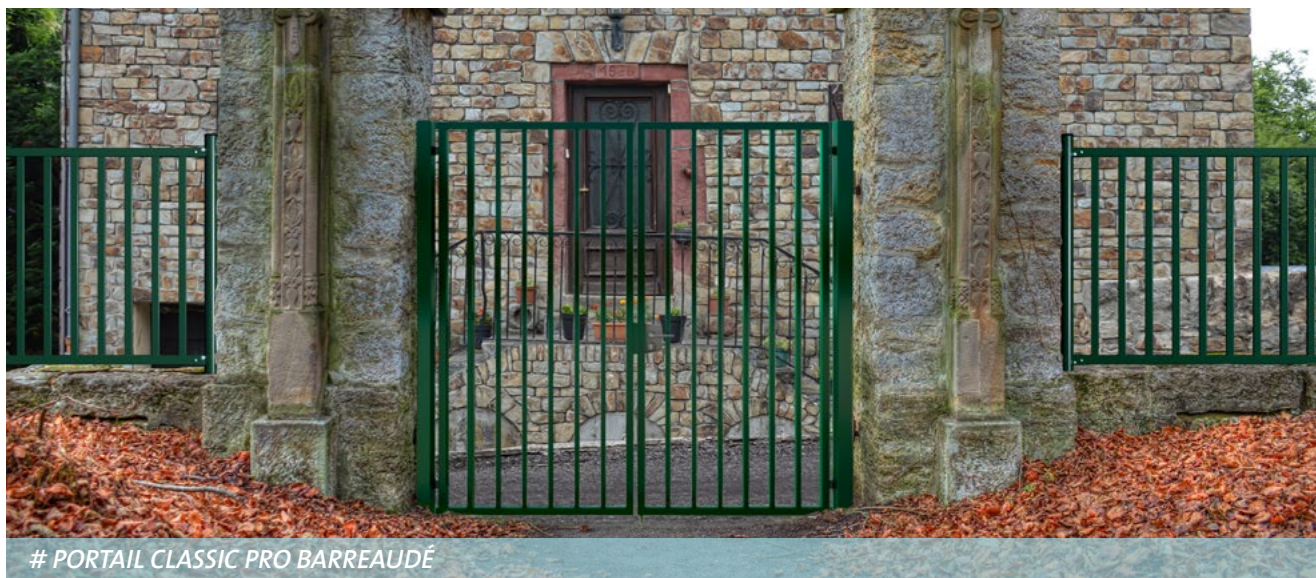


Arrêt de portail
en aluminium



Platine à manchon
(portillons largeur ≤ 1,2m)





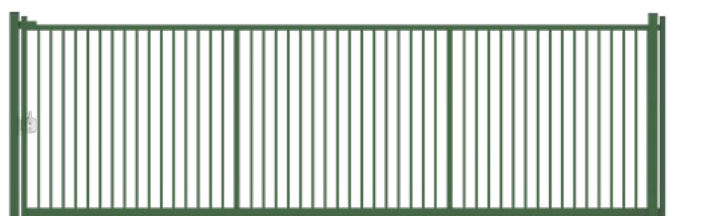
PORTILLONS ET PORTAILS

B - PORTAILS COULISSANTS

Portails à ouverture manuelle. Fabriqués conformément à la Norme EN 13241 avec le marquage CE correspondant. Livrés avec sa Déclaration de Performance.

Rail à spitter ou à sceller.

Nombreuses options de remplissage (page 26).



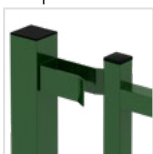
1

LIGHT

Structure Standard

Hauteur (mm)	De 1.200 à 2.500	
Largeur (mm)	De 3.000 à 8.000	
Revêtement	Galvanisé et plastifié	

1- Poteau de réception



2- Serrure Locinox®



3- Poutre basse / Rail / Roue



4- Poteau ou portique de guidage



5- Butée de réception



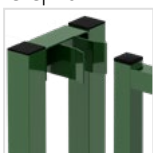
1

PRO

Structure Renforcée

Hauteur (mm)	De 1.200 à 2.500	
Largeur (mm)	De 3.000 à 12.000	
Revêtement	Galvanisé et plastifié	

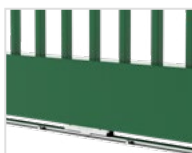
1- Portique de réception



2- Serrure Locinox®



3- Poutre basse / Rail / Roue



4- Portique de guidage

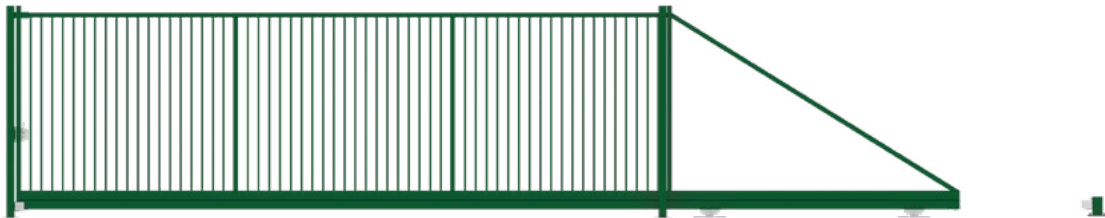


5- Butée de réception



D - PORTAILS AUTOPORTANTS

Portails à ouverture manuelle. Fabriqués conformément à la Norme EN 13241 avec le marquage CE correspondant. Livrés prémontés avec sa Déclaration de Performance.
Ne nécessitent pas la réalisation d'une longrine.
Nombreuses options de remplissage (page 26)



LIGHT

Structure Standard

Hauteur (mm)	De 1.200 à 2.500	
Largeur (mm)	De 3.000 à 8.000	
Revêtement	Galvanisé et plastifié	

1- Poteau de réception



2- Serrure Locinox®



3- Poutre basse / Chariot de guidage



4- Poteau ou portique de guidage



5- Butée de réception



options

POUR LES PORTAILS COULISSANTS ET AUTOPORTANTS

- 2 sens d'ouverture possible: refoulement du vantail à droite ou à gauche.
- Poteaux à sceller ou avec platine soudée.
- Livré sans serrure et avec trappes de visite pour passer le câblage.
- Crête défensive soudée.



PORTAIL COULISSANT PRO - DOUBLE FIL

PORTILLONS ET PORTAILS

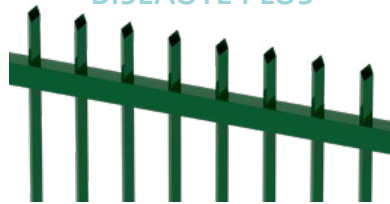
options de remplissages

CLASSIC



□ Barreaux non passants
25x25x1,5 mm

BISEAUTÉ PLUS



□ Barreaux passants orientés à 45°
25x25x1,5 mm

RONDO PLUS



○ Barreaux non passants
ø 25x1,5 mm

PANNEAU PLAT PLUS



○ Fil V 5,0 mm □ Maille
Fil H 6,0 mm 300x50 mm

BALI® PLUS



□ Barreaux passants
25x25x1,0 mm

EXOTIC® PLUS



○ Barreaux passants
ø 25x1,5 mm

EXOTIC® PLUS NON PASSANT



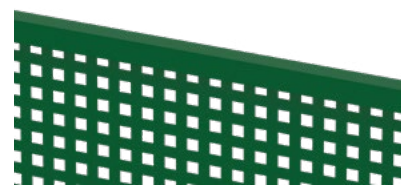
○ Barreaux non passants
ø 25x1,5 mm

ONDAS PLUS



○ Barreaux passants
ø 20x1,5 mm

TÔLÉ PERFORÉ PLUS



□ Tôle Perforation
Épaisseur 1,5 mm 30x30 mm

TUBES PLUS



○ Barreaux non passants
ø 20x1,5 mm

TUBES PASSANTS PLUS



○ Barreaux passants
ø 20x1,5 mm

HÉRCULES®



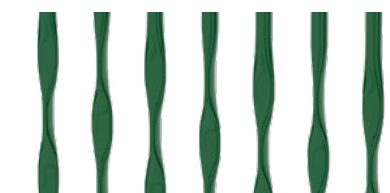
○ Fil 5,0 mm □ Panneau Hércules®
200x55 mm

DOUBLE FIL



○ Fil V 5,0 ou 6,0 mm □ Panneau
Fil H 6,0 ou 8,0 mm Double Fil
200x55 mm

HELIX PLUS

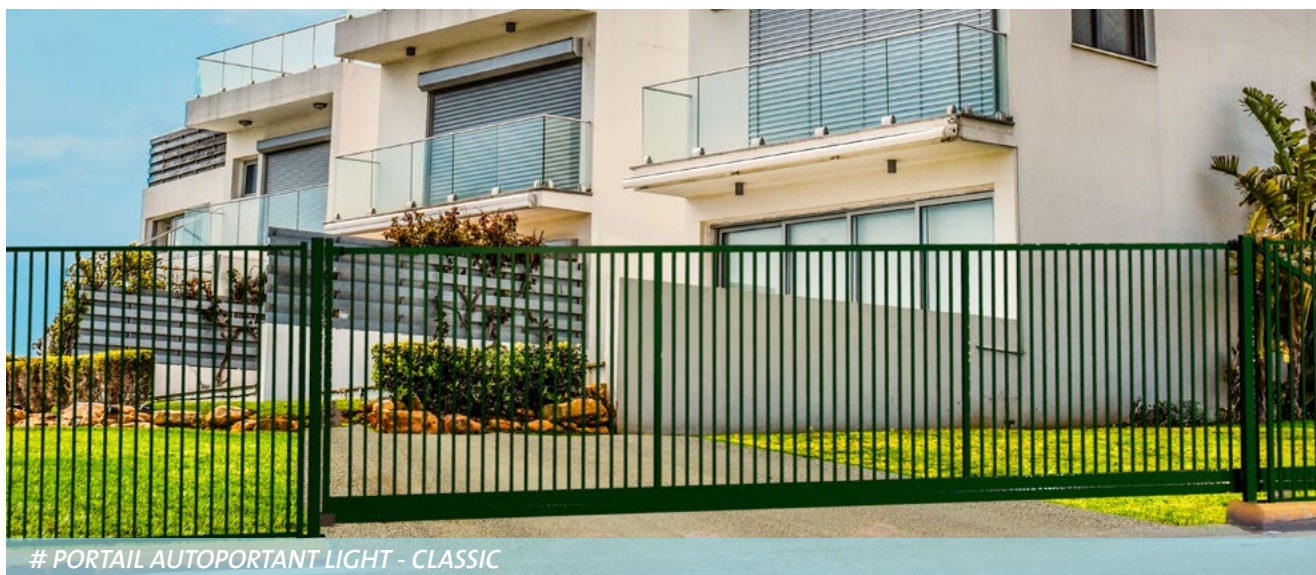


○ Not crossing bars
ø 35x1,5 mm

BUBBLE PLUS



○ Not crossing bars
ø 35x1,5 mm



ROULEAUX GRILLAGE NOUÉ

A - GRILLAGE NOUÉ HJ MRT®

Grillage à mailles progressives.



Noeud charnière

HJ MRT® LÉGER

∅ V 1,9 mm ∅ H 2,5 mm sur les extrêmes
H 1,9 mm pour le reste

Hauteur (mm)	De 600 à 2.000
Longueur rouleau (m)	50 / 100
N° fils horizontaux	De 6 à 20
Largeur de la maille (cm)	15 / 30
Revêtement	Galvanisé riche / Galvanisé riche + ECOVER® Galvanisé riche + 2 Fils ECOVER® / ZnAl®



Noeud charnière

HJ MRT® LOURD

∅ V 2,5 mm ∅ H 3,0 mm sur les extrêmes
H 2,5 mm pour le reste

Hauteur (mm)	De 1.000 à 2.000
Longueur rouleau (m)	50 / 100
N° fils horizontaux	De 8 à 17
Largeur de la maille (cm)	15 / 30
Revêtement	Galvanisé riche / Galvanisé riche + ECOVER® Galvanisé riche + 2 Fils ECOVER® / ZnAl®

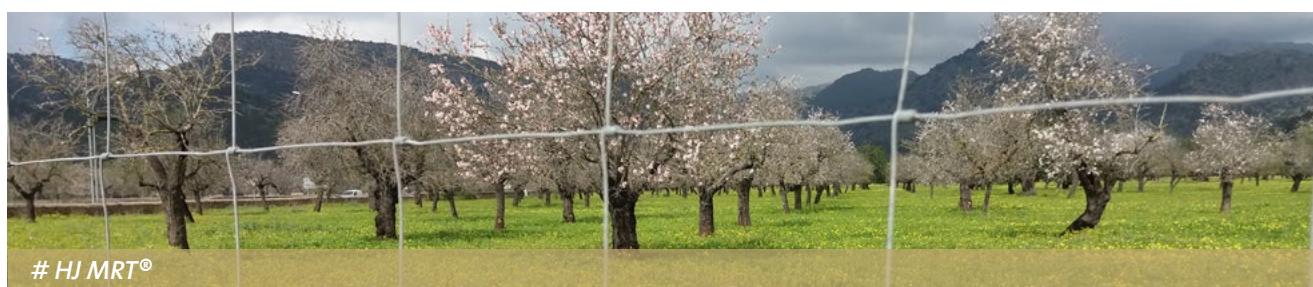


Noeud charnière

HJ MRT® SUPER LOURD

∅ V 3,0 mm ∅ H 4,0 mm sur les extrêmes
H 3,0 mm pour le reste

Hauteur (mm)	De 800 à 1.640
Longueur rouleau (m)	50
N° fils horizontaux	De 8 à 12
Largeur de la maille (cm)	15
Revêtement	Galvanisé riche / Galvanisé riche + ECOVER® Galvanisé riche + 2 Fils ECOVER® / ZnAl®



HJ MRT®

B - GRILLAGE NOUÉ FK MRT®

Disponible mailles progressives et non progressives.



Nœud fixe

FK MRT®

∅ Nœud
2,24 mm (fil recuit)

∅ V 2,5 mm (fil dur)
H 2,5 mm (fil haute résistance)

Hauteur (mm)	De 1.000 à 3.000
Longueur rouleau (m)	50 / 100
N° fils horizontaux	De 8 à 22
Largeur de la maille (cm)	15 / 30
Revêtement	Galvanisé riche / Galvanisé riche + ECOVER® / ZnAl®

C - GRILLAGE NOUÉ XK MRT®

Disponible mailles progressives et non progressives.



Nœud X

XK MRT®

∅ Nœud
2,5 mm (fil recuit)

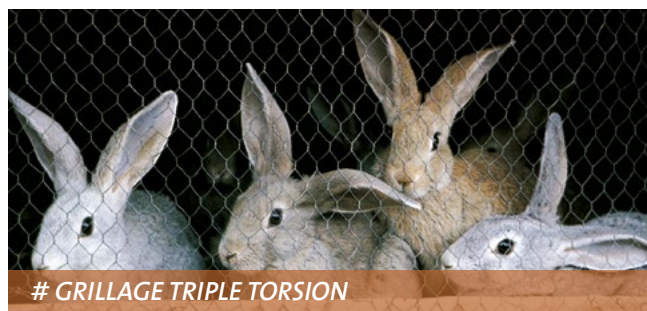
∅ V 2,5 mm (fil dur)
H 2,5 mm (fil haute résistance)

Hauteur (mm)	De 600 à 2.600
Longueur rouleau (m)	50 / 100
N° fils horizontaux	De 8 à 26
Largeur de la maille (cm)	5 / 7,5 / 10 / 15 / 22 / 30
Revêtement	Galvanisé riche / Galvanisé riche + ECOVER® / ZnAl®

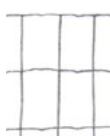


XK MRT®

GRILLAGE SOUDÉ, MAILLE CARRÉE ET T.T.



GRILLAGE SOUDÉ AUTOROUTE



Grillage à mailles progressives

SOUDÉ PROGRESSIF

∅ 3,0 mm

∅ H 3,4 mm sur les extrêmes
H 3,0 mm pour le reste

Type	140/12/15 - 200/15/15 - 250/20/15
Longueur rouleau (m)	50
N° fils horizontaux	12 / 15 / 20
Largeur de la maille (cm)	15
Revêtement	ZnAl®

MAILLE SOUDÉE



Type Volière

SOUDÉE VOLIÈRE

∅ De 0,8 à 3,0 mm

Hauteur (mm)	De 508 à 2.032
Longueur rouleau (m)	5 / 25 / 30
Maille (mm)	6x6 / 8x8 / 10x10 / 13x13 / 16x16 / 19x19 / 25x13 / 25x25 / 51x25 / 51x51 / 102x51
Revêtement	Galvanisé normal / Galvanisé et plastifié / Post-galvanisé

TRIPLE TORSION



Triple torsion

TRIPLE TORSION

Hauteur (mm)	De 500 à 2.000
Longueur rouleau (m)	10 / 50
Maille (mm)	13 / 16 / 19 / 25 / 31 / 41 / 51
Revêtement	Galvanisé normal / Galvanisé et plastifié

A - RONCE



ERIZO® ET DARDO®

∅ De 1,6 à 1,8 mm

Longueur rouleau (m)	100 / 250 / 500
Distance entre picots (mm)	80 / 100 / 150
Revêtement	Erizo®: Galvanisé riche / Galvanisé riche + ECOVER® / ZnAl® Dardo®: Galvanisé normal



IOWA ET BRAVO®

∅ De 2,0 à 2,7 mm

Longueur rouleau (m)	100 / 200 / 250
Distance entre picots (mm)	80 / 100 / 150
Revêtement	Iowa: Galvanisé normal / Galvanisé riche Bravo®: Galvanisé riche / Galvanisé riche + ECOVER® Plastifié vert par extrusion / ZnAl®

B - CÂBLE LISSE



CÂBLE LISSE MRT

∅ 2,4 mm

Longueur rouleau (m)	200
N° torsion / mètre	19 ± 3
Revêtement	Galvanisé riche



RONCE

FIL, POINTES ET CRAMPILLONS

FIL

Tréfileurs depuis plus de 150 ans, nous vous proposons une large gamme de fils adaptés aux besoins des transformateurs (industrie du papier, fabrication de cintres, anses...) mais aussi destinés à l'agriculture (fil à vigne...) et la quincaillerie.



FIL - INDUSTRIE ET TRANSFORMATION

∅ De 0,9 à 8,26 mm

Etat	Recuit / Dur
Orbit / Bobine (kg)	350 - 1.000 / 1.300 - 1.400
Revêtement	Galvanisé normal / Galvanisé riche / Galvanisé riche + ECOVER® / ZnAl® / Galvanisé et plastifié par extrusion



FIL - AGRICULTURE ET QUINCAILLERIE

∅ De 0,9 à 5,9 mm

Etat	Recuit / Dur
Rouleau (kg)	5 / 25 / 35 / 40 / 50
Revêtement	Galvanisé normal / Galvanisé riche / Galvanisé riche + ECOVER® / ZnAl® / Galvanisé et plastifié par extrusion

REVÊTEMENTS EN OPTION



L'ECOVER® est conçu pour protéger le fil galvanisé. Il lui confère une résistance à la corrosion excellente et augmente ainsi sa durée de vie, et ce même dans des conditions environnementales adverses. Il est idéal pour les secteurs de l'agriculture et de l'élevage.



95% Zinc + 5% Aluminium. La meilleure solution pour augmenter la durée de vie du fil. Le revêtement est plus homogène et ductile permettant ainsi une excellente adhérence au fil. Résistant aux attaques des différents agents corrosifs.

POINTES ET CRAMPILLONS

6 Boîtes en carton de 3 kg



POINTES

Tête Plate

∅ De 14 à 25 en jauge de Paris

Longueur (mm)	De 40 à 200
Revêtement	Polie



6 Boîtes en carton de 3 kg



Seaux de 5, 10 ou 20 kg

CRAMPILLONS

∅ De 16 à 19 en jauge de Paris

Type	Lisse / harpon
Longueur (mm)	De 20 à 40
Revêtement	Galvanisé normal / Galvanisé riche / Galvanisé riche + ECOVER® / ZnAl®



PANNEAU SERRURIER

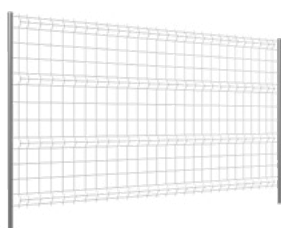
Le panneau serrurier est utilisé dans la construction de cages, de clôtures et pour la sécurité des machines.



PANNEAU SERRURIER	∅ 2,7 / 3,0 / 4,0 / 5,0 / 6,0 mm
Dimensions (mm)	Sur mesure
Maille (mm)	25x25 / 30x30 / 40x40 / 50x50 / 100x50 / 150x50 / 200x50 / 250x50 / 300x50
Revêtement	Clair / Galvanisé normal / Post-galvanisé / Plastifié

CLÔTURE DE CHANTIER

La clôture de chantier est utilisée pour protéger temporairement l'accès des chantiers en construction ou des foires.



CLÔTURE MOBILE	∅ 3,25 mm	○ Poteau 40x1,0 mm
Dimensions (mm)	3.500x1.900	
Maille centrale (mm)	133x125	
Revêtement	Galvanisé normal	

Nous pouvons fournir le panneau sans poteaux.

accessoires

1- Plot en béton armé: 240x105x575 cm.



2- Collier anti-vandalisme



ÉTENDOIR À LINGE



ÉTENDOIR	○ Poteau 34x1,5 mm
Dimensions (mm)	500x2.450
N° de fils	4
Revêtement	Plastifié



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Généralités :

Toutes commandes de produits (matériels, équipements, machines, etc.) auprès de MOREDA RIVIERE TRÉFILIERIAS, dénommée ci-après « le Vendeur » ou « M.R.T. » - en vue d'une livraison en France, seront régies par les présentes Conditions Générales de Ventes, et ce, notwithstanding toute clause ou condition contraire, contrat de référencement et/ou contrat de groupement et/ou d'enseignement émanant du client. M.R.T. ne vend pas aux consommateurs finals, en conséquence de quoi, (i) toutes les ventes soumises aux présentes Conditions Générales sont des « ventes commerciales entre entreprises » et (ii) se sont pas applicables aux ventes aux consommateurs (finaux - particulier) soumises à des dispositions légales spécifiques.

Les Conditions Générales de Vente sont systématiquement adressées ou remises à chaque Client. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client à ces Conditions Générales de Vente. Dans le cas de groupements coopératifs ou franchises fédérant des adhérents indépendants affiliés, les présentes Conditions Générales de Vente seront adressées à la centrale du groupement qui s'engage à les porter à la connaissance de l'ensemble de ses affiliés auxquels elles seront dès lors opposables.

Toute condition contraire et, notamment, toutes conditions générales ou particulières émanant du Client, y compris ses éventuelles conditions d'achat et ses bons de commande, sont en conséquence inopposables au Vendeur, sauf acceptation préalable et écrite de ce dernier.

Le fait pour le vendeur de ne pas se prévaloir, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes Conditions Générales de Vente ne peut être interprété par le Client comme valant renoncement par le Vendeur à s'en prévaloir ultérieurement.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont modifiables à tout moment, étant entendu que toute éventuelle modification sera notifiée au Client et qu'elle prendra effet un (1) mois après réception de la notification.

2. Commandes :

2.1 Les commandes doivent être adressées à M.R.T. par courrier, courrier électronique, transmission électronique (EDI), télécopie, ou tout autre moyen choisi par le Client préalablement accepté par M.R.T..

2.2 Les commandes adressées à M.R.T. ne deviennent définitives qu'après acceptation de celles-ci par M.R.T.. Cette acceptation résulte de la confirmation de la commande, par fax ou par e-mail. Elle peut être totale ou partielle.

2.3 M.R.T. se réserve le droit de refuser les commandes en cas de manquement du Client à l'une quelconque de ses obligations et, plus généralement, de refuser toute commande présentant un caractère anormal pour quelque raison que ce soit ou passée de mauvaise foi.

2.4 Les poids, dimensions, capacités, spécifications techniques, configurations, usages, photos, applications concernant les produits du Vendeur figurant dans les catalogues, brochures, prospectus, littérature technique et tout autre support (internet), ont un caractère indicatif et non contractuel, à l'exception des cas où le Vendeur accepte de manière expresse et par écrit une commande spécifique du Client.

M.R.T. se réserve le droit d'apporter toutes modifications aux produits pour se conformer aux exigences légales en vigueur et ce, sans obligation de modifier les produits précédemment livrés ou en cours de commande.

2.4 Aucune commande adressée à M.R.T. ne pourra être modifiée ou annulée sans l'accord préalable et écrit de M.R.T., étant précisé que toute demande de modification devra être adressée par écrit à M.R.T..

3. Tarifs :

3.1 Les tarifs de M.R.T. n'incluent pas la TVA ni tout autre impôt, droit ou taxe. Les impôts et autres droits seront répercutés sur la facture aux taux correspondants. Les tarifs s'entendent Exwork.

3.2 Les tarifs de M.R.T. sont liés aux quantités et qualités des produits commandés.

3.3 Les tarifs de M.R.T. sont liés aux conditions de paiement accordés. En conséquence de quoi, toute augmentation du délai de paiement accordé par M.R.T. aura pour conséquence la modification des tarifs pour prendre en compte les nouvelles conditions de paiement.

3.4 Les prix et autres conditions contenus dans les offres ou dans la Confirmation de Commande émise par M.R.T. ne sont pas définitifs pour M.R.T. et peuvent être modifiés en raison des effets du conflit Russie-Ukraine et/ou de tout cas de force majeure ou qui altère l'équilibre contractuel. Si, selon le jugement raisonnable de M.R.T., une circonstance se produit qui aurait une incidence sur l'équilibre des obligations des parties, M.R.T. peut suspendre la fourniture et les parties négocient et conviennent des changements nécessaires pour corriger une telle situation.

4. Conditions de paiement :

4.1 Les conditions de paiement sont indiquées dans l'offre émise par le Vendeur.

4.2 Les factures sont payables par LCR, virement bancaire ou tout autre moyen admis au niveau du droit, sur lequel les parties s'accorderont. Les frais éventuels liés au mode de paiement sont à la charge du Client dans leur totalité.

4.3 Toute inexécution par le Client, totale ou partielle, de ses obligations de paiement ou tout retard, entrainera :

- L'application de pénalités de retard en accord avec la législation applicable concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales.

- Le droit pour le Vendeur de suspendre toutes les commandes en cours et de refuser toute nouvelle commande, sans préjudice de toute autre voie de droit.

- La possibilité pour le Vendeur, quarante-huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, de procéder de plein droit à la résolution de la vente et de demander, en référé, la restitution des produits, sans préjudice de tous autres dommages-intérêts.

- Si le Vendeur est mis dans l'obligation de s'adresser à un mandataire (avocat, huissier, etc.) pour obtenir le règlement des sommes dues, il est expressément convenu à titre de clause pénale stipulée forfaitairement et de plein droit, et non réductible, l'application d'une majoration calculée au taux de 15 % du montant des sommes dues par l'Acheteur et ce, sans préjudice des intérêts de retard et dommages et intérêts éventuels.

4.4 Toute détérioration du crédit du Client tant à l'égard de M.R.T. que de toutes entités appartenant au groupe CELSA (qui est composé de toutes les sociétés qui sont contrôlées directement ou indirectement par M.R.T., qui contrôlent directement ou indirectement M.R.T., qui sont sous gestion conjointe avec M.R.T. ou qui sont sous contrôle commun - directement ou indirectement - avec M.R.T., ou, en bref, toutes les sociétés qui ont une participation, directe ou indirecte, de quelque nature que ce soit, dans M.R.T.) pourra, à tout moment, justifier en fonction des risques encourus, la fixation d'un plafond en découvert éventuellement autorisé du Client, l'exigence de certains délais de paiement, le retrait de conditions particulières octroyées, l'exigence de garanties ou un règlement comptant ou par traite payable à vue, avant l'exécution des commandes reçues. Ce sera notamment le cas si une cession, location-gerance, mise en nantissement ou un apport de son fonds de commerce ou de certains de ses éléments, ou encore un changement de contrôle ou de structure de sa société ou dans la personne de son dirigeant, est susceptible de produire un effet défavorable sur le crédit du Client.

4.5 - Si la vente au Client est couverte par une assurance crédit, et qu'au cours de l'exécution du contrat de vente, la compagnie d'assurance communie au Vendeur qu'elle retire la couverture concernant ce client, M.R.T. pourra suspendre les livraisons sauf si de façon immédiate le client paye la totalité du prix ou fournit à M.R.T. une garantie bancaire « à première demande » du montant dû. M.R.T. notifiera immédiatement la suspension, octroyant un délai raisonnable au Client pour effectuer les paiements ou remettre cette garantie, délai après lequel le vendeur pourra résilier le contrat.

4.6 En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation à la seule initiative du Client sans l'accord écrit et préalable de M.R.T., notamment, en cas d'allégation par le Client d'un retard de livraison ou de non-conformité des produits livrés et ce, quelles que soient les dispositions éventuellement contraires pouvant figurer dans les conditions d'achat du Client. Toute compensation non autorisée par M.R.T. sera assimilée à un défaut de paiement autorisant dès lors M.R.T. à refuser toute nouvelle commande de produits et à suspendre immédiatement les livraisons en cours après en avoir informé le Client.

5. Délai et conditions de livraison :

5.1 Sauf accord particulier, les livraisons sont effectuées ExWorks. La livraison est ainsi réputée effectuée lors de la mise à disposition des produits dans l'une des deux usines de M.R.T. selon les produits commandés. (GIJON ou CERDANYOLA)

M.R.T. n'aura pas l'obligation de procéder à la livraison des produits si le Client n'est pas totalement en règle de ses obligations de paiement.

Les délais de livraison seront comptés de la manière suivante, sous réserve des dispositions de l'article 5.2 :

• Si il est prévu une date fixe de livraison, la commande sera livrée à la date indiquée ;

• Si il est prévu un délai de livraison (par exemple, trois semaines), le délai commencera à courir à compter de l'acceptation par M.R.T. de la commande (ou de la réception par M.R.T. des spécifications techniques, si celle-ci était postérieure à la date d'acceptation de la commande) ;

• Si aucune date de livraison n'est prévue, M.R.T. livrera les produits en fonction de ses possibilités d'approvisionnement. Dans cette hypothèse, M.R.T. pourra procéder à des livraisons partielles sans qu'elles puissent donner lieu à des pénalités.

En tout état de cause, les délais ou dates de livraison prévus dans les commandes ne sont donnés qu'à titre indicatif. Tout retard de livraison ne pourra donner lieu qu'à la seule indemnisation du préjudice réellement subi et préalablement démontré par le Client, à l'exclusion de toute pénalité forfaitaire, de retenues, annulation de commandes en cours ou résiliation du contrat de vente et ce, notwithstanding l'existence de clauses contraires dans les éventuelles conditions d'achat du Client.

Le refus du Client de réceptionner ou enlever les produits, donnera la faculté à M.R.T. de facturer au Client, qui ainsi l'accepte, un montant correspondant à 10 % du prix d'achat des produits concernés, par jour, jusqu'à ce que les produits soient effectivement pris en charge, étant précisé que M.R.T. sera en droit de résoudre le contrat de vente et de procéder à la revente des produits et ce, sans préjudice du versement à M.R.T. de dommages et intérêts pour le préjudice qu'elle pourrait subir.

5.2 Le Vendeur n'est pas tenu de respecter les délais ou dates de livraison dans les cas prévus par les dispositions légales, ou les présentes Conditions Générales de Vente, ou encore dans les situations suivantes :

a) Le Client ne communique pas à temps la documentation nécessaire pour l'exécution de la commande

b) Le Client n'a pas respecté une des obligations contractuelles prévues (i) dans l'offre de M.R.T. ou (ii) dans la commande émise par le Client et acceptée par M.R.T. ou (iii) dans les présentes Conditions Générales de Vente.

c) Des retards au niveau de la production ou la mise à disposition de tout ou partie des éléments de la commande se produisent pour des causes non imputables au Vendeur. A titre d'exemples et de façon non exhaustive et non limitative, cela comprend : grèves des fournisseurs, transports et services, défaillance dans les approvisionnements de tiers, défaillances des systèmes de transports, inondations, mauvais temps, troubles, grèves, arrêts du personnel du Vendeur ou de ses sous-traitants, sabotages, arrêts accidentels des ateliers ou installations du Vendeur pour avaries.

Dans les cas a), b) et c), les nouveaux délais de livraison ne modifieront pas la date de paiement des produits.

6. Emballages et transports :

6.1 Sauf accord préalable avec le Client, les emballages des produits ne sont pas inclus dans le prix.

6.2 Dans l'hypothèse où le transport est pris en charge par M.R.T., les conditions de transport, incluant le chargement et déchargement, seront spécifiées dans l'offre émise par M.R.T. ou dans la commande du Client acceptée par M.R.T..

7. Inspection et réception :

7.1 Le Client procédera à la vérification des produits au moment de la livraison :

- Les réclamations portant sur tout éventuel défaut de qualité et/ou quantité et/ou poids imputable au Vendeur perceptible ou apparent devront être formulées par écrit par le Client au moment de la livraison sur le bon de livraison, sur la lettre de voiture ou sur le document de livraison du transport.

- Les réclamations portant sur tout autre défaut éventuel distinct de ceux énoncés ci-dessus devront être formulées par le Client par écrit à M.R.T. dans un délai de 30 jours à compter de la livraison des produits.

M.R.T. se réserve le droit de refuser de tenir compte des réclamations qui lui parviendraient après ce délai.

7.2 En cas de non-conformité des produits vendus imputables à M.R.T., ce dernier pourra alors procéder au remplacement ou au remboursement des produits reconnus défectueux ou manquants et ce, conformément à l'article 9 « Garanties » des présentes Conditions Générales de Vente.

7.3 Sauf accord contraire, les parties acceptent expressément qu'il puisse exister des variations dans le poids des marchandises de l'ordre de +/- 10% par rapport au poids facturés, du fait notamment de l'existence de différences au niveau des tares des balances. Le poids de certains matériaux soumis à des variations inhérentes à leur nature ou à leur fabrication, bénéficient des tolérances d'usage.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

vdans l'hypothèse où la différence de poids serait supérieure à 10%, le Client devra l'indiquer par écrit au Vendeur dans le délai prévu dans la clause 7.1, et lui adresser les tickets de bascule correspondant ainsi que le certificat de calibration de la bascule avec les différences. Si cette différence de poids supérieure à 10% était avérée, la portion de prix correspondant à la différence de poids sera alors reversée au Client.

8. Réclamations :

8.1 Toute réclamation concernant la commande, en plus de devoir être faite dans les délais prévus à l'article 7 des présentes Conditions Générales de Vente, devra être accompagnée des preuves ou échantillons des produits refusés (échantillons physiques des produits défectueux, cassés, tests réalisés para le Client, etc.) ainsi qu'un bref rapport exposant les causes et motifs du refus.

Une fois les échantillons analysés par le Vendeur, celui-ci pourra procéder à la vérification la totalité des produits concernés par la réclamation.

8.2 Sauf accord contraire, dans le cadre de retours ou envois de produits au Vendeur, que ce soit pour son remboursement, remplacement ou réparation, les frais de port sont toujours à la charge du Client et les produits retournés voyageront aux risques et périls du Client.

8.3 En aucun cas, ne seront acceptés des retours de produits ayant été utilisés ou montés sur d'autres équipement ou installations.

9. Garanties - Responsabilité :

9.1 Les produits commercialisés par M.R.T. sont conformes aux spécifications requises et à la législation et/ou réglementation et/ou normes en vigueur et sont garantis contre tous vices de fabrication.

En cas de vice ou de non-conformité des produits vendus, notifiés au Vendeur dans les conditions précisées à l'article 7 des présentes Conditions Générales de Vente, le Client bénéficiera au choix du Vendeur, du :

- Remboursement des produits défectueux ou manquants, ou
- Remplacement des produits défectueux, ou
- De la réalisation par le Vendeur, à sa charge, du reconditionnement du produit.

9.2 Sauf accord préalable et écrit, le Vendeur en aucun cas ne prendra en charge les coûts de reconditionnement ou réparations effectuées sur les produits par du personnel extérieur à M.R.T..

9.3 En aucun cas la responsabilité de M.R.T. ne pourra être engagée en cas de préjudice résultant d'une mauvaise manipulation ou utilisation des produits, ou en cas de non-respect des obligations incombant au Client. De plus, la responsabilité de M.R.T. ne saurait être engagée au cas où les produits vendus seraient déchargés ou entreposés dans des conditions anormales ou incompatibles avec leur nature.

De plus, toute réclamation sera rejetée si après constatation des défauts, ou au moment où ils auraient dû être constatés, le Client continue d'utiliser les produits.

9.4 M.R.T. ne garantit pas que ses produits soient adaptés à l'utilisation spécifique que le Client en fait, ni qu'ils soient appropriés pour son utilisation, transformation et/ou opérations de recouvrement auxquelles le Client prétend les soumettre. Le Client sera responsable des dégâts résultants de l'utilisation et/ou transformation et/ou finition et/ou recouvrement des produits. M.R.T. ne sera pas responsable des éventuels dégâts subis par un tiers ou réclamations formulées par celui-ci. M.R.T. garantit uniquement la livraison d'un produit fabriqué en conformité avec les standards et usages appliqués habituellement dans la profession.

9.5 La présente garantie constitue l'unique garantie applicable aux produits vendus par M.R.T.

9.6 En aucun cas le Vendeur ne sera responsable des dommages indirects qui pourraient survenir, tels que : perte de production, manque à gagner, perte de capital, coûts des arrêts (de production), détérioration ou actions sur les équipements et machines, systèmes et équipements du Client ou de tiers, et autres, que de tels dégâts se produisent dans ses installations, ainsi que dans celles de ses Clients, ou les clients de ces derniers. Cette liste d'exemple n'est ni limitative, ni exhaustive. Le Client dégage M.R.T. de toute responsabilité concernant toute réclamation de tiers au titre de l'utilisation des produits. En outre, la responsabilité de M.R.T. ne pourra pas être engagée en cas de blessures corporelles survenues avec des produits conformes de M.R.T. ou utilisés sans respect des règles de l'art, usages, normes ou dispositions légales et réglementaires.

9.7 En outre et en tout état de cause, la responsabilité de M.R.T. ne pourra excéder le prix de vente des produits pour l'ensemble des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs et directement liés à la défaillance de ses produits.

10. Convention annuelle

Dans l'hypothèse où les produits sont revendus en l'état par le Client, une convention annuelle établie entre M.R.T. et le Client interviendra avant le 1er mars de l'année n et définira l'ensemble des obligations auxquelles se sont engagées les parties en vue de fixer le prix à l'issue de la négociation commerciale ; dans ce cadre, la convention annuelle précisera :

1) Les conditions de l'opération de vente des produits, à savoir les présentes Conditions Générales de Vente qui devront être annexées à la convention annuelle et les conditions particulières de vente éventuellement accordées au Client, sous forme de remises ou de ristournes dérogeant aux présentes Conditions Générales de Vente, pour autant que ces conditions particulières soient pleinement justifiées au vu des obligations souscrites par le Client et dont la réalité, à tout le moins potentielle à la date de signature de la convention annuelle, devra être préalablement démontrée par ledit Client.

2) Les prestations de services de coopération commerciale propres à favoriser la commercialisation des produits, en définissant les services devant être rendus, les produits concernés, les dates desdits services et leur durée, et leur rémunération, sauf à ce que la convention annuelle établie sous la forme d'un contrat cadre puisse en partie renvoyer à des contrats d'application, mais sans que pour autant ces derniers ne puissent se substituer au contrat cadre annuel qui devra être établi préalablement à l'exécution de tout service ;

3) Les autres obligations destinées à favoriser la relation commerciale entre M.R.T. et le Client ne relevant pas de la coopération commerciale, en précisant pour chacune d'entre elles l'objet, la date prévue de réalisation et les modalités d'exécution, ainsi que la rémunération ou la réduction de prix globale afférente à ces obligations.

Aucun paiement de ristourne ou de services propres à favoriser la commercialisation des produits ou d'autres services ne saurait intervenir avant le retour de l'un des deux exemplaires originaux de la convention annuelle, dûment signée, paraphée et datée du Client, avant le 1er mars de l'année en cours. Les factures de services propres à favoriser la commercialisation et/ou d'autres services seront payées après constatation de la réalisation de la prestation. Ces factures, comme les ristournes, ne seront pas compensables avec les factures de vente des produits et ne pourront pas être déduites du règlement de ces dernières, toute déduction étant assimilée à un défaut de paiement par le Client et justifiera un refus de vente. Lorsque le montant d'un avantage financier (rémunération de prestation de services ou ristourne) est déterminé par application d'un pourcentage sur le chiffre d'affaires, celui-ci s'entend net de tous droits, contributions et taxes. La base ristournable sera constituée du chiffre d'affaires effectivement encaissé et diminué de toutes sommes retenues par le Client à quelque titre que ce soit et tout particulièrement au titre de la facturation de pénalités quelle que soit leur motivation, sauf acceptation préalable et écrite de M.R.T.

11. Réserve de propriété :

Il est expressément convenu que les produits vendus demeurent la propriété de M.R.T. jusqu'au paiement intégral des factures.

Nonobstant la présente clause de réserve de propriété, tous les risques afférents aux produits vendus sont à la charge du Client dès acceptation desdits produits à la livraison. Le Client sera ainsi tenu pour seul responsable de tous les risques de détérioration, de perte, de destruction partielle ou totale, quelle que soit la cause du dommage, même s'il s'agit d'un cas fortuit ou de force majeure. Le Client devra en conséquence assurer les produits sous réserve de propriété, stipuler dans la police d'assurance que toute indemnité sera payée directement à M.R.T. et fournir à M.R.T. à sa première demande, toute justification de l'assurance ainsi souscrite.

Jusqu'au complet paiement, le Client s'interdit de conférer un nantissement ou un gage sur les produits vendus sous réserve de propriété, ou de les utiliser à titre de garantie. Le Client s'oblige à informer tout tiers, notamment en cas de saisie, du fait que les produits sous clause de réserve de propriété appartiennent à M.R.T., et à informer M.R.T. immédiatement de toute saisie ou opération similaire.

12. Propriété Industrielle et Intellectuelle. Information confidentielle :

12.1 M.R.T. est titulaire ou licencié de l'ensemble des droits de propriété industrielle couvrant les produits vendus au Client sous la marque « Hercules, Profix, Easyclip, Jarditor » et / ou toute autre marque utilisée par M.R.T.

Le Client informera M.R.T. par télécopie ou e-mail, confirmé par lettre recommandée avec accusé de réception, dès qu'il en aura connaissance, de toute action judiciaire intentée contre lui en matière de propriété intellectuelle et / ou industrielle concernant les produits de M.R.T. et ne prendra aucune mesure sans en avoir au préalable référé à M.R.T. M.R.T. sera seul en droit de diriger la procédure et de décider de toutes actions à initier ou à mettre en œuvre. Le Client s'engage à respecter l'ensemble des droits de propriété industrielle de M.R.T. Il déclare avoir parfaite connaissance, en ce qui concerne notamment les marques, dessins, brevets et modèles, ainsi que tous autres droits de propriété intellectuelle détenus par M.R.T. et les sociétés affiliées à celle-ci. Si le Client engage de quelconques frais concernant tous types de procédures pour lesquelles M.R.T. pourrait être concerné et sur la base desquelles le Client pourrait se croire fondé à réclamer des dommages et intérêts, et sans s'être mis d'accord avec M.R.T. préalablement, le Client supportera lesdits frais sans pouvoir réclamer aucun remboursement des sommes engagées.

Le Client qui aurait connaissance d'une contrefaçon d'un droit quelconque de propriété intellectuelle ou industrielle et à ce titre des marques détenues par M.R.T. devra l'en informer immédiatement par télécopie ou par e-mail confirmé par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Dans l'hypothèse où le Client confierait à M.R.T. la fabrication d'un produit spécifique,

le Client reconnaît expressément que M.R.T. est propriétaire des savoir-faire et procédés mis en œuvre en vue de la fabrication de ces produits, brevetés ou non, pour les avoir mis au point et expérimentés dans le cadre de son activité.

En conséquence, le Client s'interdit de revendiquer quelque droit que ce soit sur lesdits savoir-faire et procédés, même dans le cas où il aurait contribué à les faire modifier ou améliorer.

12.2 M.R.T. et le Client reconnaissent qu'ils pourront, dans le cadre de l'exécution de leurs relations commerciales, se voir confier des informations confidentielles de nature technique, commerciale, marketing, financière ou relatives à des éléments auxquels des droits de propriété intellectuelle sont attachés. Cette liste n'est toutefois pas limitative. Ces informations ne devront pas, d'une quelconque façon, être divulguées à des tiers. Ils garantissent la confidentialité des informations, de quelque nature qu'elles soient, écrites ou orales, dont ils auront connaissance dans le cadre de l'exécution de leurs relations commerciales et s'interdisent de les communiquer aux personnes autres que celles qui ont qualité pour en connaître au titre de celles-ci, sous peine de devoir en réparer le préjudice subi.

13. Biens produits selon les spécifications du Client :

M.R.T. n'assume aucune responsabilité concernant les informations communiquées par le Client, telles que spécifications, instructions et/ou plans. Le Client indemnisera et dégage M.R.T. de toute responsabilité M.R.T., ses salariés, responsables, administrateurs et représentants pour tous dégâts ou responsabilité liés à l'usage desdites informations.

14. Exclusion de toutes pénalités :

Nonobstant toutes clauses ou dispositions contraires pouvant figurer dans des conditions d'achat, contrats de référencement, conditions logistiques et accords particuliers (etc.), aucune pénalité de quelque nature qu'elle soit ne sera acceptée par M.R.T. sauf accord préalable et écrit et ce, quelle que soit la motivation de la pénalité. Toute clause contraire est réputée non écrite. A ce titre, M.R.T. n'accepte pas de débit d'office.

Seul le préjudice réellement subi, démontré et évalué par le Client pourra éventuellement donner lieu à indemnisation par M.R.T., après demande formulée auprès de M.R.T. et négociation avec ce dernier. Le Client devra, à cet égard, fournir à M.R.T. tout document attestant du préjudice réellement subi (bon de livraison, etc.). En cas de violation de la présente clause par le Client, M.R.T. pourra refuser toute nouvelle commande de produits et suspendre ses livraisons.

M.R.T. n'acceptera aucune pénalité de retard sous le motif de retard de livraison, si le client n'a pas fourni préalablement des prévisions de commandes ou de ventes, notamment lorsqu'il s'agit d'opération commerciale, mise en avant produit ou catalogue qui pourrait générer des volumes de commandes « hors normes » ou différent de historiques de ventes pour des opérations semblables.

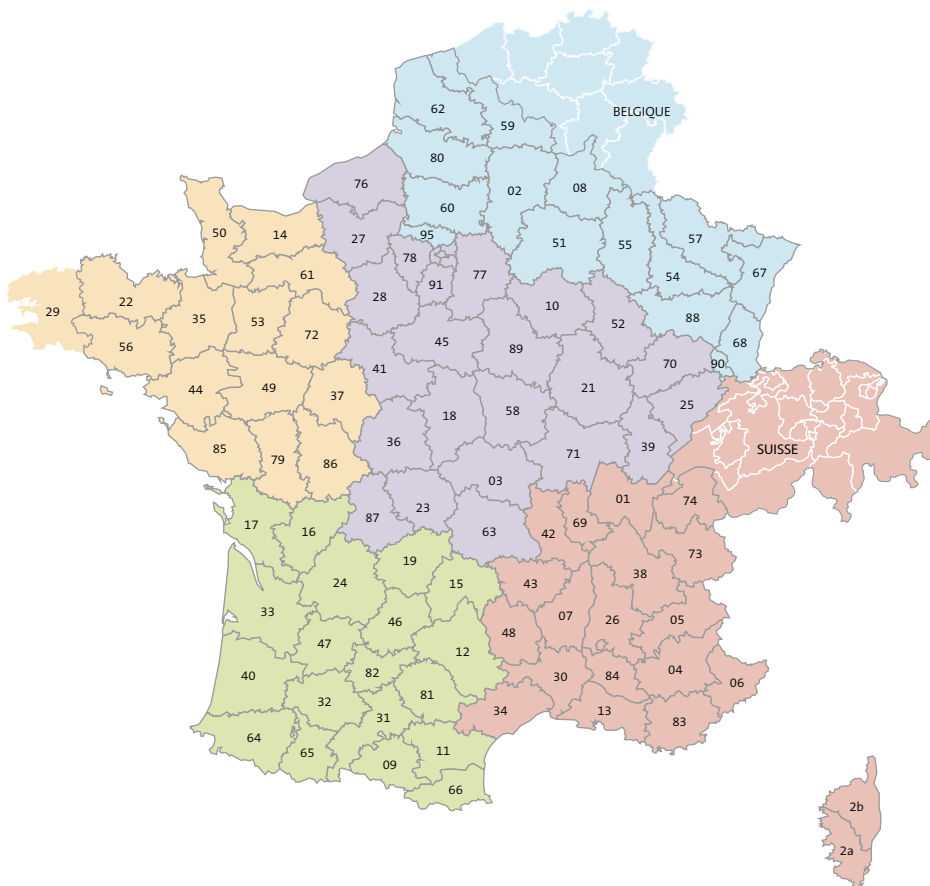
Le Client devra préalablement (4 mois au moins avant la date de livraison souhaitée par le client) valider la faisabilité et les quantités avec le vendeur.

15. Compétence judiciaire et législation applicable :

Tout litige ayant son origine dans l'exécution des relations contractuelles établies entre M.R.T. et le Client, ainsi que les actes qui en seront la conséquence, sera soumis à la juridiction des tribunaux compétents de Barcelone.

L'ensemble des relations contractuelles entre M.R.T. et le Client issu de l'application des présentes Conditions Générales de Vente, et les éventuels accords particuliers qui pourraient être conclus, et tous les litiges en découlant, quelle qu'en soit la nature, seront soumis à tous égards au droit espagnol. Les dispositions issues de la convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandise, signée à Vienne le 11 avril 1980, sont inapplicables aux relations entretenues par M.R.T. avec ses Clients.

VOTRE CONTACT



Afrique
MOHAMED AIBIBAOUEN
+212 662.892.032
mohamed.aibibaouen@moreda.com

RIK DE BROUWER

☎ 06.29.78.24.38
✉ rik.debrouwer@moreda.com

SOPHIE LARRIVE

☎ 06.24.49.07.49
✉ sophie.larrive@moreda.com

OLIVIER HOLTZ

☎ 06.07.00.51.07
✉ olivier.holtz@moreda.com

VINCENT TALBOURDET

☎ 06.24.47.33.74
✉ vincent.talbourdet@moreda.com

NICOLAS DUBOS

☎ 06.27.64.48.63
✉ nicolas.dubos@moreda.com

Directeur des ventes
France, Belgique, Suisse
CHARLES PASQUIER

☎ 06.21.34.03.99
✉ cpasquier@moreda.com

USINES

BARCELONA
C/ Montclar, 61,
Polígono Polizur
08290 Cerdanyola del Vallès
Barcelona - ESPAGNE

GIJÓN
Av. del Príncipe de Asturias, s/n
33211 Gijón
Asturias - ESPAGNE
Tel. +34 985 308 060

Besoin d'aide ?

☎ +34 935 944 400
✉ salestm@moreda.com

moreda.com

Au fil de l'actu
La newsletter de MRT

